

Expertises

Votre lettre d'information

Économie

Marchés financiers

Finance responsable

EN BREF

Les 3 infos à retenir

Rédaction :

Sienna
GESTION

Croissance

Pour la France, l'OCDE a relevé sa prévision de croissance pour 2023 à 1 %, mais l'a abaissée à 1,2 % pour l'an prochain (contre +1,3 % auparavant).

Politique monétaire

Les taux souverains mondiaux ont rebondi, mais ne devraient plus augmenter, même s'ils resteront sur des niveaux élevés pendant longtemps.

Inflation

L'inflation mondiale poursuit sa baisse, s'établissant légèrement au-dessus de 4 % en août. Cependant, la désinflation ralentit, surtout en Europe et aux États-Unis.

LE CHIFFRE CLÉ

285 mds d'€

L'État français veut lever 285 milliards d'euros de dette sur les marchés financiers en 2024, a annoncé l'Agence France Trésor en marge de la présentation du budget de l'an prochain. Un chiffre record, après les 270 milliards d'euros de 2023.

L'Inde, grande puissance économique ?

L'ANALYSE DU GÉRANT

Les économies des marchés émergents sont sur le point de bénéficier d'un avantage de croissance par rapport aux pays développés, et de la valorisation la plus basse observée depuis 20 ans, comparés à ces mêmes pays. La fin du cycle haussier des taux d'intérêt des banques centrales, et un dollar américain actuellement fort, mais qui devrait baisser, sont des facteurs en faveur de la valorisation des marchés actions des pays émergents.

À ce propos, nous restons surexposés sur les actions indiennes, où les statistiques économiques depuis le début de l'année sont très orientées croissance. La demande intérieure et l'optimisme des entreprises sont à des niveaux élevés. Le P.I.B. de l'Inde a ainsi progressé de 7,8 % sur un an au T2 2023, le niveau le plus haut sur quatre trimestres. Le gouvernement estime même qu'un taux de croissance de 6,5 % est réaliste pour les prochaines années.

L'Inde est de plus en plus perçue par les décideurs et les investisseurs occidentaux comme une alternative crédible à la Chine, qui voit sa croissance ralentir, qui connaît un risque géopolitique particulier avec Taïwan et qui subit des restrictions sur ses exportations vers les États-Unis dans le domaine technologique.

Ainsi, l'Inde dispose de plusieurs atouts par rapport à la Chine.

- La population indienne a dépassé celle de la Chine et continue de progresser rapidement. L'Inde est l'un des rares blocs macroéconomiques dominants (USA, Europe, Japon, Chine) où la croissance de la population en âge de travailler progressera substantiellement au cours des prochaines décennies.
- Les coûts salariaux indiens restent largement inférieurs à ceux pratiqués en Chine. Les dernières décisions ou orientations de grands groupes de transférer leur production de la Chine vers l'Inde valident cette évolution.
- L'Inde s'est érigée en empire du numérique, tandis que l'économie de son grand rival inquiète les investisseurs.
- L'Inde est désormais la 5e puissance mondiale en dollars courants. Elle se situait au 14e rang en 1995.

Concernant le marché actions indien, il représente 15 % de l'indice actions MSCI Emerging Markets (la référence pour mesurer la performance boursière des 26 économies émergentes). Si l'exposition boursière européenne est de l'ordre de 9 % pour la Chine et de moins de 2 % pour l'Inde, il y a un potentiel énorme dans différents secteurs, en particulier le nucléaire civil, le transport aérien, la gestion de villes propres et intelligentes, le numérique, l'armement ou l'intelligence artificielle.

D'une manière plus générale, le sous-investissement en Inde depuis une vingtaine d'années se traduit par un stock de capital relativement faible. Cela signifie que le rendement moyen du capital est élevé, ce qui est encourageant pour le marché actions indien. Il s'agit de la situation inverse de la Chine.

REPÈRES

Indicateurs économiques



Zone euro

- +0,5 % : taux de croissance du PIB T2 23 (ga)
- +4,3 % : taux d'inflation en septembre 2023 (ga)



États-Unis

- +2,4 % : taux de croissance du PIB T2 23 (ga)
- +3,7 % : taux d'inflation en août 2023

Indicateurs de marchés¹

Variation mensuelle²

Niveau à fin Septembre 2023

Taux à 10 ans

Allemagne	-3 %	2,8 %
France	-3,3 %	3,4 %
Italie	-5 %	4,8 %
Espagne	-3,4 %	3,9 %

Indice

EUROSTOXX 50 (Europe)	-2,8 %	4 175
CAC 40 (France)	-2,5 %	7 135
S&P500 (Etats-Unis)	-4,9 %	4 288

Devise EUR/USD	-2,5 %	1,06
Pétrole (Brent) \$/baril	9,8%	95

1 - Niveaux en devise locale
2 - Pour les taux, il s'agit de la différence entre les deux dates
Source : Bloomberg

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

au 30 septembre 2023

CLASSES D'ACTIFS

CONVICTION*

COMMENTAIRE

Actions zone euro		Nous passons de neutre à surpondérer sur les actions de la zone euro.
Actions US		Nous passons de surpondérer à neutre sur les actions américaines.
Actions émergents		Nous restons positifs sur la Chine, initions une position sur les actions brésiliennes et restons surexposés sur les actions indiennes.
Obligations d'États		Nous sécurisons les rendements offerts sur la classe d'actifs obligataire.
Obligations d'entreprises		Nous sommes positifs sur le Crédit IG et neutres sur le crédit high yield européen et américain.
Devise EUR/USD		Nous pensons que l'euro garde un potentiel de valorisation par rapport au dollar.
Or/Pétrole		Nous gardons notre surexposition sur l'or et anticipons un retour du prix du Brent à 80 \$/b en fin d'année.

* Légende : Postif : Neutre : Négatif :

LE BILLET DE LA FINANCE RESPONSABLE

Tout savoir sur la CSRD, le nouveau reporting extra-financier

Depuis 2014, la « Non-Financial Reporting Directive » (NFRD) est la directive européenne déterminant les obligations de reporting extra-financier. Dans son plan sur la finance durable, la Commission européenne prévoyait de renforcer la publication d'informations sur la durabilité des activités économiques. C'est l'objectif de la nouvelle directive « Corporate Sustainable Reporting Directive » (CSRD).

Elle vise à harmoniser les pratiques de reporting des entreprises et à améliorer la disponibilité et la qualité des données extra-financières publiées (climat, biodiversité, travailleurs sur la chaîne de valeur, conduite des affaires, etc.). Des normes européennes ESRS (European Sustainability Reporting Standards) viennent compléter son application. La réalisation d'une analyse de double matérialité est la pierre angulaire de la directive avec :

- D'une part, la matérialité d'impact, avec l'identification des impacts de l'entreprise sur son environnement
- D'autre part, la matérialité financière, avec les risques et opportunités liés aux enjeux ESG sur l'activité économique.

Cette analyse est le point de départ : les informations révélées comme matérielles seront développées dans la suite du reporting, selon les normes ESRS (politiques, indicateurs, actions etc).

Cette nouvelle exigence de reporting concernera près de 50 000 entreprises, contre environ 12 000 précédemment. En effet, le périmètre s'ouvre aux entreprises européennes de plus de 250 salariés (contre 500 auparavant), aux PME cotées et aux groupes non européens effectuant un chiffre d'affaires supérieur à 150 millions d'euros et ayant une filiale ou une succursale basée dans l'UE. Un calendrier précis d'entrée en application est prévu : les entreprises déjà soumises à la NFRD seront les premières à publier sous la CSRD à partir de 2025 sur l'exercice 2024, les autres périmètres s'échelonnant jusqu'en 2028.

Le reporting sera vérifié obligatoirement par le Commissaire Aux Comptes ou un Organisme Tiers Indépendant dans tous les pays européens, afin d'assurer la qualité des informations publiées et la robustesse des matrices de matérialité. Le niveau d'assurance délivré sera également plus élevé.

L'adoption de la CSRD vient ainsi répondre à l'ambition du Green Deal et au respect de l'Accord de Paris, via le renforcement de publications d'informations sur la durabilité des activités économiques et, ainsi, de leurs engagements sur ces sujets extra-financiers.

epsens

Avertissement

« Ce document a été produit à titre d'information exclusivement et n'a pas de valeur pré-contractuelle ou contractuelle. La référence à certaines valeurs est donnée à titre d'illustration. Ce document n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces dernières, et ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente, ni un conseil en investissement de la part de Sienna Gestion. Ce document est la propriété intellectuelle de Sienna Gestion ne peut pas être reproduit, distribué ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de Sienna Gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations »

Epsens - Entreprise d'investissement agréée en France par l'ACPR | Code Banque CIB : 11 383 - Société Anonyme au capital de 20 376 960,40 € | 538 045 964 R.C.S. Paris | N° TVA intracommunautaire : FR 92 538 045 964 | Siège social : 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 09 | www.epsens.com

Sienna Gestion - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 728 000 € | RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com

